

République Française

Département du Vaucluse

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VAUGINES**

38/2023

Objet : Demande de fonds de concours LMVA 2023 (annule et remplace D_25_2023)

SEANCE MARDI 04 JUILLET 2023

L'an deux mille vingt trois

Le 04 juillet à 19 heures

Se sont réunis les membres du conseil municipal, en session ordinaire du mois de juillet sous la présidence de Madame Frédérique ANGELETTI, maire,

Sur la convocation qui leur a été adressée par elle le 27 juin 2023 par courrier électronique

Étaient présents :

Frédérique ANGELETTI, Gérard BLANC, Hélène CHAULLIER, Jacques LAURELUT, Corinne LE BRUN FREDDI, Serge NARDIN, David PACIOTTI, Nadia PELLEGRIN, Jean-Jacques SEUTIN, Christelle THIEBAULT

Absents excusés :

Pierre ALAMELLE pouvoir à Frédérique ANGELETTI

Philippe AUPHAN pouvoir à Serge NARDIN

Charles-Denis LEVY-SOUSSAN pouvoir à Jacques LAURELUT

Absents : *Amandine HEBREARD, Bruno MAURIZOT*

Serge NARDIN a été désigné comme secrétaire de séance

Madame le Maire expose au conseil municipal,

Lors du conseil municipal du 09 juin 2023, il a été décidé de solliciter le fonds de concours 2023 de la manière suivante :

Désignation des opérations subventionnées par LMV	Dépense subventionnée HT	Taux en %	Subvention de LMV 2023
Fonds de concours d'investissement			
<i>Création espace coworking ancienne école (aménagement équipements et acoustique)</i>	4 547.72	50	2 273.86
<i>Création nouveau tableau électrique + coupe circuit école</i>	10 992.55	50	5 496.27
<i>Création poteau incendie chemin de la Fontaine</i>	9 006.00	50	4 503.00
<i>Acquisition d'un local d'activité (micro crèche)</i>	249 705.00		2 914.91
TOTAL	274 251.27		15 188.04 €

Cependant, la délibération de la communauté d'agglomération Luberon Monts de Vaucluse n°2023_055 du 13 avril 2023 prévoit une dotation annuelle de **15 189€** montant octroyé.

Or, sur la délibération n°D_25_2023 du conseil municipal du 09 juin 2023 le montant voté s'élevait à 15 188.04€ (montant alloué).

Il convient donc de revoir la répartition comme suit :

Désignation des opérations subventionnées par LMV	Dépense subventionnée HT	Taux en %	Subvention de LMV 2023
Fonds de concours d'investissement			
<i>Création espace coworking ancienne école (aménagement équipements et acoustique)</i>	4 547.72	50	2 273.86
<i>Création nouveau tableau électrique + coupe circuit école</i>	10 992.55	50	5 496.27
<i>Création poteau incendie chemin de la Fontaine</i>	9 006.00	50	4 503.00
<i>Acquisition d'un local d'activité (micro crèche)</i>	249 705.00	1	2 915.87
TOTAL	274 251.27	5.5	15 189.00 €

Sur la proposition de madame le maire, le conseil municipal, à l'unanimité des présents décide de :

- Approuver la répartition ci-dessus
- Autoriser Madame le maire à signer la convention financière entre la commune et LMVA

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que susdits.

Le Secrétaire de séance
Serge NARDIN

Madame le Maire,
Frédérique ANGELETTI